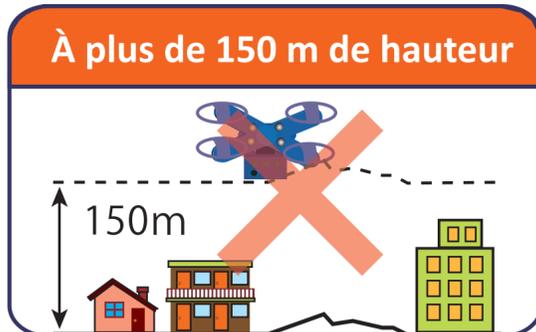


Les règles de vol des aéronefs sans pilote stipulées par le Code de l'aviation civile sont les suivantes.

★Zones d'exclusion aérienne

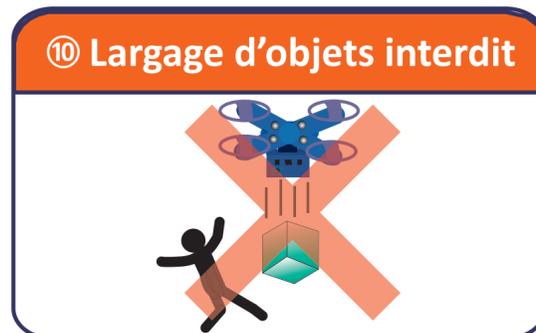
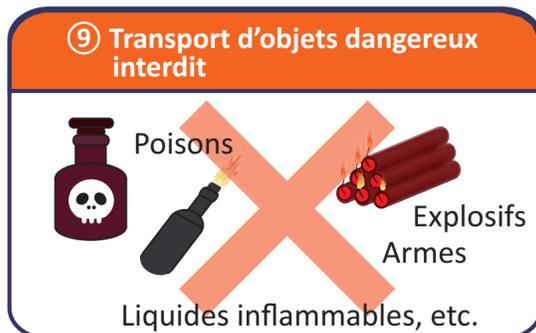
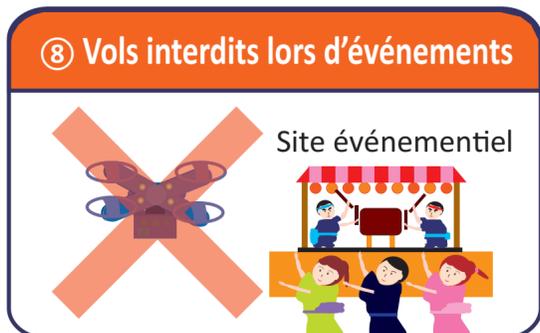
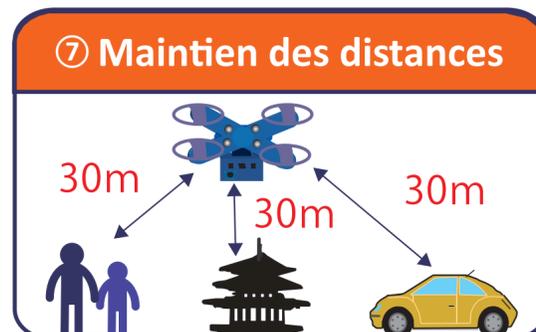
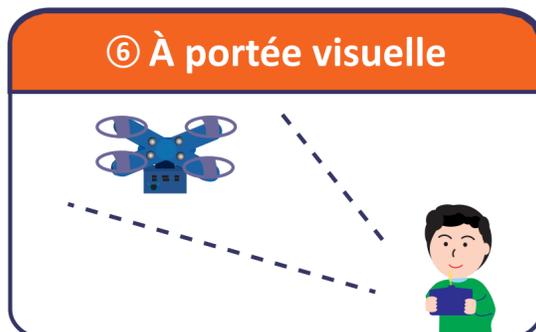
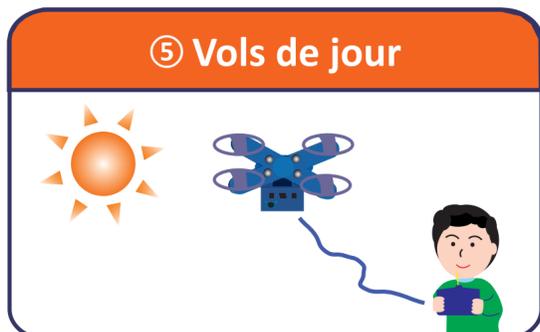
Le vol des aéronefs sans pilote étant interdit au-dessus des zones suivantes, veuillez faire attention ! Si vous souhaitez y effectuer un vol, une autorisation du Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme est obligatoire. Veuillez effectuer les formalités nécessaires.



★Modalités de vol

Lorsque vous faites voler un aéronef sans pilote, vous devez respecter les modalités suivantes ! (Qu'il s'agisse d'un vol ayant obtenu une autorisation pour une zone d'exclusion aérienne ou d'un vol en dehors de ces zones, vous devez respecter les conditions suivantes.)

Si vous souhaitez effectuer un vol hors des modalités ⑤ à ⑩, une autorisation du Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme est obligatoire. Veuillez effectuer les formalités nécessaires.



★Autres points à respecter

• Conformément au Code d'interdiction du vol des aéronefs miniatures sans pilote, les zones d'exclusion aérienne de ces aéronefs ont été définies.

Veuillez consulter le site suivant pour plus d'informations.

(Code d'interdiction du vol des aéronefs miniatures sans pilote) <https://www.npa.go.jp/english/uas/uas.html>



• Des décrets émis par des collectivités locales peuvent interdire le vol au-dessus de lieux spécifiques comme des temples, sanctuaires, parcs, etc.

• Pour plus d'informations sur le Code de l'aviation civile, veuillez consulter le site suivant : <http://www.mlit.go.jp/en/koku/uas.html>



Renseignements

E-mail : hqt-jcab.muji@mlit.go.jp

Avis du Ministère des Affaires intérieures et des Communications

• L'utilisation d'appareils radiocommandés ne nécessitant pas de permis non porteurs du label de conformité technique (y compris les aéronefs sans pilote ne nécessitant pas de permis) n'est pas autorisée au Japon et risque d'être considérée comme illégale même dans le cas d'appareils conformes aux standards en vigueur à l'étranger. Veuillez consulter le site suivant pour plus d'informations.

https://www.tele.soumu.go.jp/e/adm/monitoring/illegal/monitoring_qa/index.htm



E-mail : kanshi-pub@ml.soumu.go.jp

